



# Protocole de reprise N°3

## en date du 01 septembre 2020

La Fédération Française de Basket dont nous dépendons autorise la reprise de la pratique du basket (entraînement et compétition) sous la responsabilité du club et en accord avec les collectivités locales, propriétaire de l'équipement sportif. Afin de faire respecter le protocole fédéral, le Pazenais Basket Club vous adresse ce document qui relate l'ensemble des mesures que nous devons appliquer à notre niveau.

### Lieux de Pratique

- Les vestiaires collectifs sont ouverts sous certaines conditions : l'accès est limité au nombre de 5 personnes par vestiaire afin de respecter les gestes barrières habituels. La douche est possible dans les mêmes conditions, chacun devra disposer de son savon, shampoing et serviette. Une aération devra se faire après chaque passage. Lors des entraînements et matchs, aucune affaire personnelle ne devra rester dans le vestiaire, à chacun-e de les remettre dans son sac et de le déposer en tribune ou sur le banc de touche lors des matchs.
- L'entrée dans la salle verte se fera par la porte habituelle et la sortie se fera par la porte blanche dans la partie bar. Des panneaux seront affichés pour rappeler l'ordre de circulation. L'entrée dans la salle des fraîches se fera par la porte du couloir et la sortie par la porte avec accès direct dans le hall d'entrée. Ce sens de circulation permettra de limiter les croisements d'individus.
- Les entraînements se dérouleront sans spectateurs. Les accompagnants devront juste déposer et venir chercher leurs enfants.
- La salle de sport sera aérée autant que possible (ouverture des portes extérieures en fonction de la météo).
- Le club met à disposition du gel hydroalcoolique, du savon et des serviettes papier sont disponibles dans les sanitaires. La mairie se charge du nettoyage des parties communes comme actuellement.

### Conditions de Pratique

**Distanciation** : La règle des 1 mètre entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

**Règles d'hygiène** (joueur-se, pratiquant-e, encadrant-e, public) :

- Lavage régulier des mains avec savon ou solution hydroalcoolique avant et après la pratique;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, le jeter dans une poubelle immédiatement ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux pendant la

- pratique;
- Chaque joueur-se devra avoir sa bouteille d'eau individuelle. Aucune bouteille ne sera fournie par le club en cas d'oubli.
  - Nettoyage des ballons entre chaque séance;
  - Les chasubles devant être lavé après chaque utilisation, un parent sera désigné à tour de rôle pour en faire le lavage. Il devra les rapporter à l'entraînement suivant, en cas d'absence il lui revient la responsabilité de les déposer à la salle ou de le transmettre à un autre joueur-euse.
  - Règles de distanciation appropriées pour les joueurs-ses entre les exercices, les séquences;
  - Port du masque OBLIGATOIRE pour les encadrants-es lors des entraînements et des compétitions.
  - Port du masque OBLIGATOIRE pour les OTM. Seuls les arbitres et joueurs-ses mobiles sur l'aire de jeu en sont dispensés lors des compétitions;
  - Suppression du serrage de main avant et après chaque match

### **Protocole d'hygiène du matériel :**

- Désinfection et nettoyage des ballons après chaque séance d'entraînement, des tables de marque, des bancs avant chaque match. Le responsable de salle se chargera de réaliser cette tâche lors des compétitions. Il devra veiller au nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique pour chaque personne faisant la table de marque (e-marque et chrono).
- Arbitrage : soit les arbitres se déplaceront avec leur sifflet personnel, soit le club fournira des sifflets-poires qui ne nécessitent pas de contact avec la bouche. Ces sifflets seront désinfectés après chaque utilisation.
- Le référent covid veillera au respect de ces tâches lors des séances d'entraînement et le responsable de salle lors des compétitions.

## **Suivi des pratiquants**

### **Auto diagnostic**

Il est de la responsabilité de chaque parent, joueur-se, pratiquant-e de ne pas se présenter à l'entraînement, au match en cas de symptômes tels que fièvre, frissons, toux, douleur ou gêne à la gorge, difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal, diarrhées, maux de tête, courbatures généralisées, fatigue majeure, perte de goût ou de l'odorat...

Nous demandons de prévenir le manager covid 19 ou le référent covid 19 de toute suspicion de contamination. Une liste des personnes ayant été en contact avec la personne concernée sera alors dressée et une communication leur sera faite par le club pour les informer de la situation. La catégorie concernée par cette situation sera suspendue jusqu'au résultat du test.

L'entraîneur est en charge de dresser la liste des personnes présentes à chaque entraînement afin qu'il soit plus aisé de retracer les personnes contacts le cas échéant.

Les autorités sanitaires (ARS) se chargeront de mettre en place la procédure établie en conséquence. Le club ne sera pas tenu de faire quelque autre démarche.

## **Accueil du public**

L'accueil du public doit se faire dans le respect des dispositions suivantes :

- Entrée par le hall habituel et sortie par la porte blanche côté bar : limitation des croisements

de personnes.

- Le port du masque est OBLIGATOIRE pour toute personne de plus de 11 ans
- Une distance minimale d'un siège est laissée entre les assises occupées par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble
- Lorsque les personnes sont debout : distanciation sociale d'1 mètre
- Le bar sera ouvert au public sous certaines conditions : port du masque pour les personnes qui servent, port du masque pour les personnes qui commandent, vaisselle jetable à usage unique, mise à disposition de gel hydroalcoolique

Le club considère avoir apporté l'information nécessaire à l'ensemble des licenciés et des parents. Par conséquent, il ne sera pas tenu responsable en cas de contamination d'un de ces membres et ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite ni réclamation quelconque.

Manager Covid 19 : Céline AVENARD-BOURON, [pbcpresidente@gmail.com](mailto:pbcpresidente@gmail.com)

Référent Covid 19 : Erika DUPONT, [pazenaisbasket44@gmail.com](mailto:pazenaisbasket44@gmail.com)